



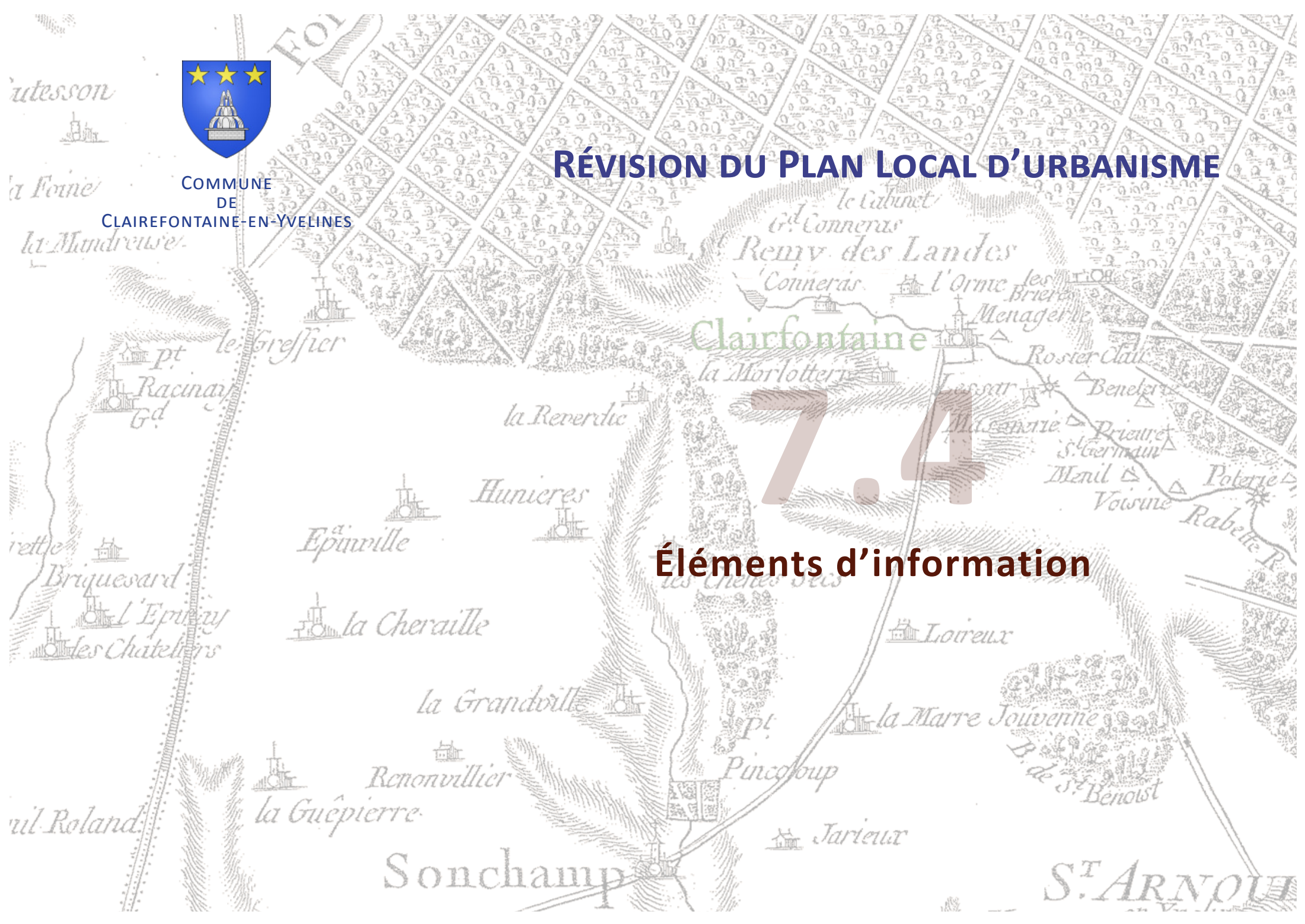
COMMUNE  
DE  
CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

# RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Clairfontaine

7.4

Éléments d'information



PRÉFECTURE DES YVELINES

ARRETE N° 00.244/ D U E L

DIRECTION DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU LOGEMENT

LE PREFET DES YVELINES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU CLASSEMENT ACOUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE  
TRANSPORTS TERRESTRES ET A L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS DANS LES  
SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT.**

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du Code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de Clairefontaine-En-Yvelines en date du 12 octobre 1999, suite à sa consultation en date du 6 septembre 1999.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*

## ARRETE :

### Article 1

Le présent arrêté abroge et remplace, pour ce qui concerne la commune de Clairefontaine-En-Yvelines, l'arrêté préfectoral n°81-395 du 27 août 1981 modifié par l'arrêté n°81-510 du 4 décembre 1981.

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans la commune de Clairefontaine-En-Yvelines du département des Yvelines aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

### Article 2

Les tableaux ci-dessous donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

La largeur des secteurs affectés par le bruit est comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche, la chaussée comprenant la bande d'arrêt d'urgence éventuelle ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Est mentionné dans les tableaux tout tronçon d'infrastructure dont un secteur affecté par le bruit de cette infrastructure concerne la commune de Clairefontaine-En-Yvelines.

Les tronçons concernant la commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES sont listés dans les tableaux suivants :

**Tableau des voies routières non communales**

Nom de l'infrastructure	Délimitation du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)	Type de tissu (rue en "U" ou tissu ouvert)
RD 27	Limite Rambouillet PR 4+688	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 27	PR 4+688 PR 6+527 (RD 29)	4	30 m	Tissu Ouvert

### **Article 3**

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

### **Article 4**

Pour tout terrain situé dans un secteur affecté par le bruit d'une ou de plusieurs infrastructures de transports terrestres, le certificat d'urbanisme doit informer que le terrain se trouve dans un secteur affecté par le bruit dans lequel existent des prescriptions d'isolement acoustique.

### **Article 5**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

La mention des lieux où cet arrêté peut être consulté est insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie de la commune de Clairefontaine-En-Yvelines pendant un mois.

Le présent arrêté est tenu à la disposition du public à la Préfecture des Yvelines, à la Mairie de Clairefontaine-En-Yvelines, et à la Direction Départementale de l'Equipement des Yvelines.

### **Article 6**

Le présent arrêté doit être annexé par le Maire de la commune de Clairefontaine-En-Yvelines au plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, aux plans d'aménagement de zones et au plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les périmètres des secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 sont reportés à titre d'information sur les documents graphiques du plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, sur ceux des plans d'aménagement de zones et du plan de sauvegarde et de mise en valeur, par le Maire de la commune de Clairefontaine-En-Yvelines.

**Article 7**

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la date de parution de la dernière formalité de publicité.

**Article 8**

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Maire de la commune de Clairefontaine-En-Yvelines et le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Versailles, le 10 OCT. 2000

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



**Marc DELATTRE**

# Guide des couleurs et des matériaux du bâti



Guide des couleurs et des matériaux du bâti dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Parc  
naturel  
régional  
de la Haute Vallée  
de Chevreuse

# Edito

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse regroupe des bourgs, villages et hameaux aux qualités paysagères, urbaines et architecturales reconnues. Ce sont notamment les matériaux et techniques utilisés qui façonnent l'identité du bâti et lui donnent sa coloration et ses textures.

L'architecture traditionnelle puisait ses ressources dans un registre limité : d'une part, dans les matériaux locaux et d'autre part, en utilisant quelques pigments naturels et oxydes.

Cependant, cette belle harmonie de matière et de couleur tend à s'estomper en raison de la grande diversité des produits disponibles, de la perte des savoir-faire liés au bâti ancien, et plus généralement, d'une banalisation et d'une standardisation dans l'acte de construire.

Conscient de cet appauvrissement et dans le cadre de ses missions pour renforcer la qualité architecturale et préserver son patrimoine, le Parc naturel régional a souhaité se doter de plusieurs outils pratiques, à destination d'un large public.

C'est pourquoi, en complément d'un cahier de recommandations architecturales et d'un guide éco-habitat, le Parc édite cette brochure de recommandations qui concerne l'aspect extérieur des constructions.

Ce guide doit nous permettre de mieux comprendre, apprécier et donc de mieux respecter le bâti ancien mais aussi d'intégrer les constructions nouvelles.

Il explique comment utiliser les matériaux, associer les couleurs pour une meilleure intégration dans les sites. Il fait la synthèse d'une étude qui a porté sur l'ensemble du territoire du Parc.

A partir de nombreux prélèvements de matériaux, relevés et photographies, des palettes de couleur ont été sélectionnées pour les 5 grandes familles de bâti retenues. Les palettes qui complètent cette brochure sont présentées sous forme de 5 guides disponibles dans les mairies ou à la Maison du Parc.

Le but de cette charte de coloration n'est pas d'imposer mais de mettre à disposition des gammes de couleur en accord avec les tonalités générales du territoire et les catégories de bâtiment.

Je suis convaincu que ce guide pratique agira durablement sur l'harmonie des paysages de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le Président du Parc naturel régional

**Yves VANDEWALLE**

---

## 2ème Edition

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

### Conception, illustrations et réalisation

Atelier 3D couleur, d'après l'étude réalisée par

l'Atelier 3D couleur

61, rue de Lancry 75010 Paris

Tel : 01 42 02 34 86

contact@atelier3dcouleur.com

### Fabrication, impression

Pré-pressé : A com. Anssens

Imprimerie Champagnac, imprimé sur papier sans chlore

### Contribution

M. Bernard ROMBAUTS

### Comité de pilotage

Mme Corinne HELLEIN

Mme Marie FOURNIER

M. Jean-Philippe LENCLOS, Atelier 3D couleur

M. Jack PLAISIR, DIREN - Inspecteur des sites

M. Pascal PARRAS, SDAP 78

Architecte des Bâtiments de France

Mme Véronique THIOLLET-MONSENEGO :

Architecte-conseil du CAUE 78

M. Jean ROY : Maire-Adjoint de Cernay-la-Ville

Président de la Commission Urbanisme Habitat du Parc

M. Christian TREMPE, Maire-Adjoint de La-Celle-les-Bordes

Mme Catherine LE DAVAY, Maire-Adjoint de Saint-Forget

M. Daniel BALTZINGER, Président de l'Union des Amis du Parc

M. Laurent POUYES, Architecte

M. Charles Antoine de FERRIERES

Mme Anne CROS LE LAGADEC, Directrice du Parc

M. Bernard ROMBAUTS, Architecte du Parc

Mme Delphine REY, Paysagiste du Parc

Mme Virginie LE VOT.

Tiré à 2000 exemplaires en 2010

Photographies :

La grande majorité des photographies de cet ouvrage ont été faites dans le Parc naturel régional. Cependant quelques exemples ont été pris en dehors du périmètre du Parc.

Avertissement :

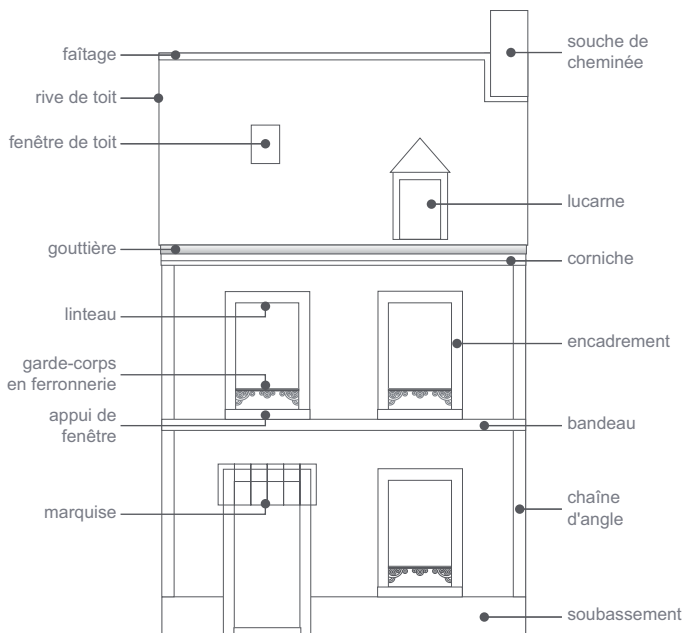
La reproduction sous quelque forme qu'elle soit de tout ou partie de ce document est interdite sans l'autorisation expresse du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les illustrations et photos sont montrées à seul titre informatif.

Cette publication n'ayant aucun but commercial ni publicitaire, la responsabilité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, des auteurs et des concepteurs ne saurait aucunement être engagée quant au droit à l'image.

## Sommaire

Introduction	p.01
L'analyse de site	p.03
Les matériaux du bâti	p.04
Recommandations générales et lexique	p.08
Les typologies architecturales	
Les maisons rurales	p.09
Les maisons de bourg	p.11
Les maisons bourgeoises	p.13
Les bâtiments agricoles	p.15
Les devantures commerciales	p.17
Les bâtiments d'activités	p.19
Méthode de sélection des couleurs	p.21
Application du nuancier-conseil	p.24
Recommandations générales	p.28
Adresses utiles	4ème de couverture





# Introduction



A seulement 30 kilomètres de Paris, la Haute Vallée de Chevreuse a conservé des paysages et un patrimoine architectural exceptionnels. Situé au sud-est du département des Yvelines, le Parc naturel régional a été créé en 1985 et regroupe 21 communes.

**La géographie et les paysages du Parc** se caractérisent au sud par une partie de la forêt de Rambouillet et au nord par un plateau agricole entaillé de petites vallées et de côtes boisés où se sont implantés abbayes, parcs et châteaux aujourd'hui renommés.

Au cours de la deuxième partie du XXe siècle, la Haute Vallée de Chevreuse a connu des transformations importantes et une forte augmentation de sa population : ainsi, ce territoire rural est devenu en un demi-siècle un territoire péri-urbain entouré par des pôles importants comme Rambouillet, le plateau de Saclay ou Saint-Quentin-en-Yvelines.





**L'architecture** se caractérise par des bourgs, villages et hameaux qui ont conservé leurs matériaux et leurs trames historiques : les maisons rurales sont d'une facture modeste alors que les grandes fermes de plateaux témoignent de la richesse de leurs exploitations.

Les bourgs de Chevreuse et de Rochefort-en-Yvelines sont remarquables par leur état de conservation. De nombreuses maisons bourgeoises illustrent la diversité des styles des XIX et XXe siècles, alors que les lotissements et les groupements d'habitations sont le reflet de l'urbanisation croissante.

C'est à ce titre qu'une **charte des couleurs et matières**, destinée à la mise en valeur du domaine bâti, paraît nécessaire et essentielle pour la cohérence de la perception du paysage et la mise en valeur d'un patrimoine régional original et sensible.



# L'analyse de site

## LES PRÉLÈVEMENTS DE MATÉRIAUX



Cette phase de travail est une partie essentielle de l'analyse de site.

En effet, grâce aux échantillons prélevés sur place, il est possible de se fonder sur les données objectives que fournit le bâti : ce sont les témoins originaux des couleurs et des matériaux de construction, et leurs multiples nuances sont représentatives de la richesse de leurs pigments et de leurs textures.

Sont rassemblés, ci-contre à gauche, différents prélèvements de matériaux de façades : pierres meulières ocrées, grès gris ou blond, rognons de silex, sables colorés prélevés dans les sablières locales, mortiers blancs à base de plâtre, tuiles de terre cuite rosées, ocrées ou brunes et surtout enduits aux teintes neutres (sable et grès blond), blondes et ocrées, ou encore ocre rouge grâce à l'ajout de briques pilées dans le mortier.



Les échantillons de peinture présentés ci-contre sont une synthèse des coloris observés de façon récurrente sur les portes et volets des habitations du Parc : neutres blanc, crème, ivoire ou gris, coloris classiques profonds, tels que vert wagon ou bleu foncé, rouges et bruns chaleureux, turquoise, bleus et verts en demi-teintes mais aussi des gris colorés roses ou taupe d'une grande élégance dont il faudra tenir compte pour la palette ponctuelle des menuiseries

*Prélèvements de pierres meulières et de grès, de sables, d'enduits et de peintures de portes et de volets effectués sur le terrain.*

## LES MATÉRIAUX DU BÂTI

La Haute Vallée de Chevreuse qui s'étend sur la partie ouest de l'ancien pays du Hurepoix correspond aux hauts bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde. Ce territoire recèle dans son sol les quelques matériaux qui seront utilisés dans la construction au cours des siècles et qui vont lui donner son homogénéité de matières et de couleurs.

Ainsi, les argiles, les sables de Fontainebleau, la meulière\* et le grès\* sont-ils les ingrédients de base utilisés dans les constructions traditionnelles. Ils donnent en quelque sorte la tonalité des paysages bâtis qui perdurent aujourd'hui, même si, depuis plus d'un siècle, de nouveaux matériaux et techniques se sont largement répandus.



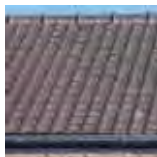
### Les toitures

Pour les couvertures, le matériau dominant est la terre cuite.

Les tuiles étaient fabriquées localement avec des argiles ocres jaune qui donnent aux toits une nuance assez claire. Petit à petit, des tuiles plus rouges et brunes ont été introduites. La tuile est, par endroits, le matériau presque exclusif, ce qui donne une belle harmonie visuelle, comme à Rochefort-en-Yvelines.

L'ardoise est un matériau importé d'autres régions ou d'autres pays. Sa teinte gris bleuté se mêle ponctuellement aux couleurs de la tuile. Le zinc gris argenté ou anthracite se rencontre sur quelques petites surfaces.

Les tôles d'acier nervuré sont de plus en plus utilisées pour couvrir les grands bâtiments aux faibles pentes (gymnases, bâtiments agricoles, ateliers). Ses teintes sont souvent choisies en mimétisme avec les couvertures traditionnelles (gris ardoise, brun rouge).



## LES MATÉRIAUX DU BÂTI

Les murs ont été construits avec des moëllons de pierre des champs (silex et meulière) ou de pierre de meulière, montés à la terre ou à la chaux. Le grès était moins utilisé, excepté localement comme à Rochefort et sur certains édifices.

Les pierres sont masquées ou partiellement apparentes, en fonction des techniques de finition des façades.



**Les enduits «à pierre vue»** affleurent le nu extérieur des pierres. Ainsi les tons jaunes, orangés ou gris des pierres s'associent-ils aux tons blonds de l'enduit constitué de chaux et de sable de Fontainebleau.

Ces enduits sont aussi colorés en ocre jaune par ajout de sablon, ou en rosé et rouge par ajout de poudre de terre cuite.

L'enduit à pierre vue est plus répandu dans les constructions rurales, donnant aux villages et hameaux leur teinte soutenue. Celle-ci est renforcée par l'usure des enduits qui laisse davantage apparaître la pierre. Les murs de clôtures sont majoritairement enduits à pierre vue.



**Les enduits couvrants** masquent les pierres des murs et sont associés à des modénatures\* qui soulignent la composition de la façade et jouent un rôle technique.

Ces enduits se retrouvent sur toutes les familles de bâtiment. Au cœur des bourgs et de certains villages, ils recouvrent presque toutes les façades principales des constructions avec des tonalités blanches, beiges ou grises.

Ces façades ont souvent perdu leurs qualités d'origine. Ces enduits sont à base de chaux et parfois de plâtre et chaux alors revêtus d'un badigeon ocre jaune. Sur les constructions récentes, ces matériaux ont été peu à peu remplacés par le ciment. Les enduits actuels sont colorés dans la masse et les fabricants proposent une gamme étendue de coloris.

Les pierres de meulière ou de grès sont parfois apparentes sur certaines parties du bâti ancien : encadrements de baies, chaînes d'angle, soubassements, contreforts. Les plus beaux appareillages en grès témoignent de l'ancienneté de l'ouvrage et de l'aisance du commanditaire. Les sables de Fontainebleau sont remplacés aujourd'hui par d'autres sables de carrière.

## LES MATÉRIAUX DU BÂTI



**Le rocaillage** est une technique qui insère des fragments de meulière dans l'enduit. Plus leur densité est élevée, plus l'aspect de la façade est minéral et sa texture rugueuse. Cette technique est souvent associée aux enduits roses et rouges décrits ci-dessus. Des fragments de mâchefer ou d'autres matériaux peuvent remplacer la meulière.

Le rocaillage est très décoratif et graphiquement très riche.

On le trouve de façon récurrente sur l'ensemble des familles de construction et sur toutes les communes du Parc.



**La brique** existe par petites touches sur les constructions rurales et de bourgs où elle est utilisée pour les souches de cheminée et quelques encadrements d'ouverture.

On rencontre des briques plus rouges dans les modénatures et les lucarnes des maisons bourgeoises.

**Le plâtre** est utilisé ponctuellement sur les encadrements et rives des maisons rurales ou pour réaliser les modénatures des maisons de bourgs et de certaines maisons bourgeoises.

Sa teinte blanche crée des petites ponctuations claires sur le bâti.

## LES MATÉRIAUX DU BÂTI



**Les bardages en bois** ont une teinte grisée, parfois noire visible sur quelques bâtiments ruraux (pignons de greniers, murs d'appentis ou de granges). Des bardages récents aux tons plus jaunes et aux reflets verts recouvrent des grands bâtiments récents (agricoles, sportifs, ateliers). Les bardages peuvent aussi être protégés par des lasures dans des nuances de verts végétaux ou plus sombres, ou encore de brun.

**Les bardages métalliques** sont utilisés sur les grands bâtiments techniques ou agricoles avec un choix de peinture industrielle souvent de valeur claire (blanc, beige), peu harmonisé avec le site car beaucoup trop lumineux par rapport aux valeurs plus sombres des paysages.

---

### Les menuiseries

Dans les constructions rurales, les bois étaient peints pour les protéger des agressions extérieures, mais les pigments minéraux utilisés apportaient aussi une touche colorée qui formait un contraste avec l'harmonie du reste de la construction; seules les grandes portes étaient traitées avec des huiles non colorées.

Les maisons de bourg utilisent une palette de couleur voisine.

Des couleurs plus vives sont appliquées sur les maisons bourgeoises.

Les bâtiments récents font appel à une gamme de teintes beaucoup plus étendue qui reflète le choix proposé par les fabricants. Cependant, certains groupements d'habitation réalisés depuis les années 1950 ont sélectionné un nombre très réduit de couleurs comme le blanc, le bleu ou le vert sombre, au point de créer une certaine monotonie. Enfin, des habitudes datant d'une trentaine d'années ont disséminé sans discernement les vernis et les lasures « ton bois », en appauvrissant ainsi les couleurs du bâti.

L'aluminium et l'acier permettent d'utiliser une riche gamme de couleurs, contrairement au PVC qui n'est disponible que dans des tons inadaptés au contexte de la Haute Vallée de Chevreuse.

### Les ferronneries

Les ferronneries et les garde-corps sont traditionnellement peints avec des couleurs sombres (noir, vert foncé).

### Les clôtures

Les clôtures déclinent le plus souvent l'architecture de la maison : on y retrouve les mêmes matériaux et les mêmes couleurs.

# Recommandations générales

## Les matériaux

Vérifier la composition exacte des produits (fiche technique ou emballage) et se préoccuper de leur impact environnemental.

À cause de son bilan écologique, *le P.V.C. est vivement déconseillé*. Pour les mises en œuvre, s'assurer de la compatibilité des produits avec les supports, du savoir-faire de l'entreprise, des époques d'application, etc...

## Les enduits

Les enduits couvrants sont parfois supprimés pour mettre à nu des pierres qui ne sont pas destinées à être apparentes : ce « déshabillage » supprime les décors d'origine et expose davantage le mur aux intempéries avec, pour conséquence, l'appauvrissement du patrimoine de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les chaux sont des enduits souples, respirants, avec des qualités fongicides et bactéricides. Elles sont adaptées au bâti ancien mais peuvent aussi s'utiliser sur le neuf. Il existe la chaux aérienne (C.L. ou D.L.) et la chaux hydraulique naturelle (N.H.L.). Le plâtre et la chaux sont aussi préconisés sur certains ravalements.

*Le ciment est à exclure* du bâti ancien, il ne laisse pas respirer les maçonneries, ce qui entraîne souvent d'importants désordres.

On choisira les sables (granulométrie, couleur) et les finitions (gratté fin, taloché, balayé, jeté, etc.) en fonction de critères techniques, esthétiques et en tenant compte d'éventuelles prescriptions dans les règlements d'urbanisme.

Les fabricants actuels proposent des enduits prêts à l'emploi avec une large gamme de couleurs dans laquelle on pourra retenir les teintes les plus proches des palettes proposées par le Parc.

## Les revêtements

Pour protéger et colorer les enduits, on peut utiliser des laits de chaux qui ont un très beau rendu, des peintures minérales à base de silicates ou encore des peintures de fabrication récente avec peu de solvants.

On évitera les peintures et enduits plastiques qui empêchent la respiration des murs.

## Les menuiseries en bois

On utilisera des peintures microporeuses ou des lasures qui laissent respirer le bois.

*On évitera les vernis et les teintes « ton bois ».*

Les ferronneries seront peintes de préférence dans des couleurs sombres.

Pour les bardages en bois, on choisira des essences européennes sans traitement ou avec un traitement thermique laissant le bois prendre, en vieillissant, une teinte gris argenté qui s'intègre bien dans le paysage. Des lasures et des peintures peuvent être appliquées sur ces bardages en bois.

# Lexique

**BADIGEON** : Mélange d'eau et de chaux utilisé en finition sur les façades. Les badigeons sont souvent colorés par des pigments ou des oxydes.

**CHAÎNE D'ANGLE** : Ouvrage de chaînage vertical situé à un angle de la façade.

**CHAUX** : Liant obtenu par calcination du calcaire. En fonction de la teneur en argile, la chaux sera plus ou moins aérienne (qui fait sa prise à l'air) ou hydraulique (qui fait sa prise à l'eau).

**GRES** : Roche sédimentaire composée de grains de silice agglomérés par cémentation naturelle. Sur le territoire de la Haute Vallée de Chevreuse, il s'agit du grès siliceux de Fontainebleau.

**MEULIERE** : Pierre dure, caverneuse, légère et inaltérable, à base de silice ou de silicate de chaux, sans calcaire.

**MODENATURE** : Ensemble des profils et des moulures d'une façade.

**NU** : Plan de référence correspondant à la surface de parement finie d'un mur ou d'un ouvrage.

**PAREMENT** : Partie visible d'un ouvrage.

**PIERRE VUE** : Se dit d'un enduit exécuté à fleur de parement des pierres.

**ROCAILLAGE** (ou rocaille) : Maçonnerie d'aspect rustique à caractère décoratif, dont le revêtement est réalisé essentiellement à base de fragments de meulière. La rocaille est particulièrement développée sur le territoire du Parc naturel.

**SABLON** : Sable de carrière à granulométrie très fine, dit « sable à lapin ».

**TALOCHÉ** : Aspect de finition d'un enduit obtenu à l'aide d'une planche de bois.



# Les typologies architecturales

## LES MAISONS RURALES, LE PAVILLONNAIRE EN SITE RURAL ET LES FERMES



Bullion



Vieille Eglise-en-Yvelines



Dampierre



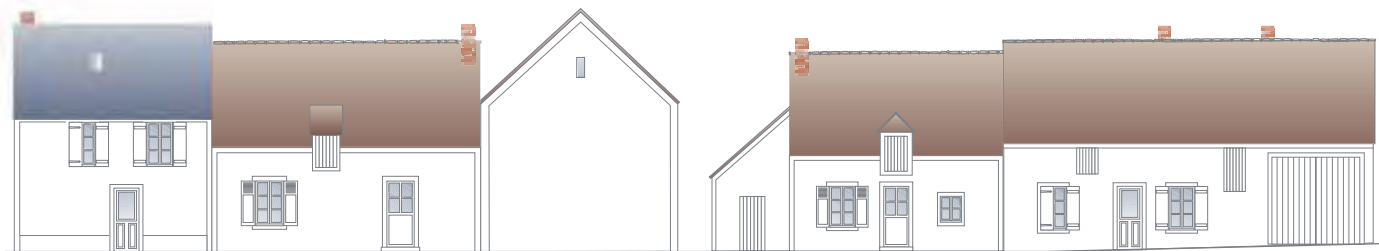
La Celle-les-Bordes

**Les maisons rurales** se situent essentiellement dans les villages et hameaux du Parc où elles s'organisent en groupement, accolées les unes aux autres. Les annexes s'adosent à l'habitation et aux murs mitoyens : cette disposition participe à l'homogénéité visuelle qu'offrent, depuis la rue, les ensembles de bâtis et de murs.

Pleines de charme, elles se caractérisent par une architecture relativement modeste, composée le plus souvent d'un rez-de-chaussée en longueur ou d'un étage, avec des combles ponctués d'une lucarne ou de tabatières.

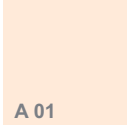
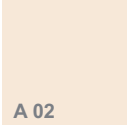
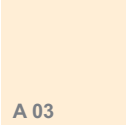

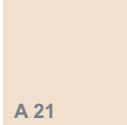
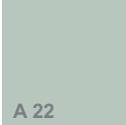
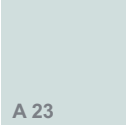

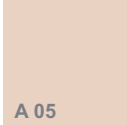
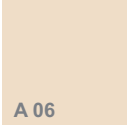
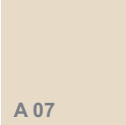
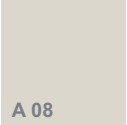
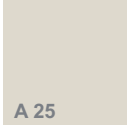

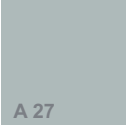


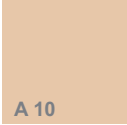


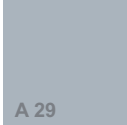


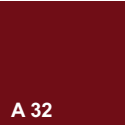












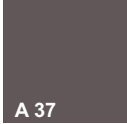
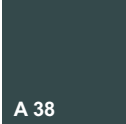
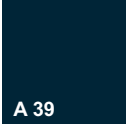
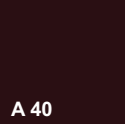
La composition de la façade est caractérisée par l'absence de symétrie et simplement par la superposition de certaines ouvertures afin d'alléger la charge sur les linteaux.

**Les toitures** à 2 versants sont majoritairement en tuile plate mais on utilisait aussi l'ardoise.



Exemples de maisons rurales courantes

## LES MAISONS RURALES ET LE PAVILLONNAIRE EN SITE RURAL

palette <b>A</b>	POUR LES FACADES				POUR LES MENUISERIES			
	ocres rouges	ocres orangés	ocres jaunes	neutres chauds	gris colorés	verts végétaux	bleus turquoise	ocres rouges
4 blancs colorés Encadrements des portes et fenêtres, corniches et rives	 A 01	 A 02	 A 03	 A 04	 A 21	 A 22	 A 23	 A 24
12 teintes Façades	 A 05	 A 06	 A 07	 A 08	 A 25	 A 26	 A 27	 A 28
	 A 09	 A 10	 A 11	 A 12	 A 29	 A 30	 A 31	 A 32
	 A 13	 A 14	 A 15	 A 16	 A 33	 A 34	 A 35	 A 36
	 A 17	 A 18	 A 19	 A 20	 A 37	 A 38	 A 39	 A 40
4 teintes saturées Soubassements								
<p><b>4 familles de couleurs déclinées en colonnes,</b> en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.</p>				<p><b>4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :</b> Les fenêtres, les volets, les portes et portails et les ferronneries (balcons, grilles).</p> <p>Les ferronneries seront peintes <b>de préférence</b> avec les teintes les plus sombres A 36, A 37, A 38, A 39 et A 40.</p>				

## LES MAISONS DE BOURG ET LE PAVILLONNAIRE EN SITE URBAIN



Dampierre



Chevreuse



Rochefort



Chevreuse

Implantées le plus souvent en bordure de trottoir et en mitoyenneté sur les 2 côtés, **les maisons de bourg** créent un front bâti quasi continu encadrant la rue.

Bâties sur des parcelles relativement étroites, les maisons de bourg possèdent en général une volumétrie simple: un rez-de-chaussée, un ou 2 étages et un comble à 2 versants.

Les façades des maisons de bourg sont plus ordonnées et plus ornementées que celles des maisons rurales, les ouvertures sont disposées de manière régulière inspirées de l'architecture classique.

Les décors animent les bâtiments, grâce aux corniches et aux bandeaux qui soulignent horizontalement et verticalement la façade.

Par ailleurs, les devantures commerciales jouent un rôle visuel important sur les rez-de-chaussée .

**Les toitures** sont majoritairement en tuile plate ou en tuile mécanique à emboîtement, mais on peut aussi trouver du zinc et de l'ardoise. Les lucarnes sont variées, certaines montrant une influence rurale, d'autres encore étant plus élaborées.



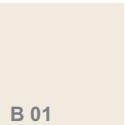
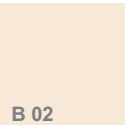

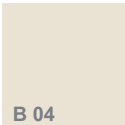
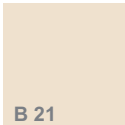
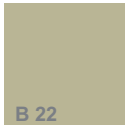
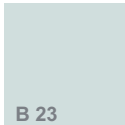

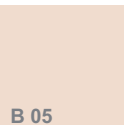
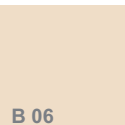
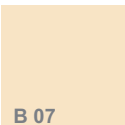
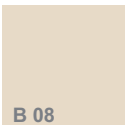
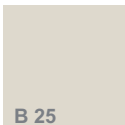


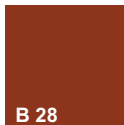

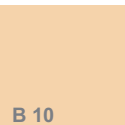


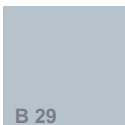
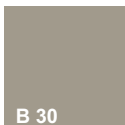

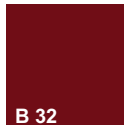







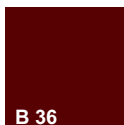







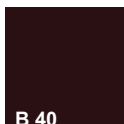
Exemples de maisons de bourg courantes

## LES MAISONS DE BOURG ET LE PAVILLONNAIRE EN SITE URBAIN

**palette**  
**B**

### POUR LES FACADES

### POUR LES MENUISERIES

	▼ ocres rouges	▼ ocres orangés	▼ oxydes jaunes	▼ neutres chauds	▼ gris colorés	▼ verts végétaux	▼ bleus turquoise	▼ ocres rouges
<p>4 blancs colorés Encadrements des portes et fenêtres, corniches et rives</p>	 <b>B 01</b>	 <b>B 02</b>	 <b>B 03</b>	 <b>B 04</b>	 <b>B 21</b>	 <b>B 22</b>	 <b>B 23</b>	 <b>B 24</b>
<p>12 teintes Façades</p>	 <b>B 05</b>	 <b>B 06</b>	 <b>B 07</b>	 <b>B 08</b>	 <b>B 25</b>	 <b>B 26</b>	 <b>B 27</b>	 <b>B 28</b>
	 <b>B 09</b>	 <b>B 10</b>	 <b>B 11</b>	 <b>B 12</b>	 <b>B 29</b>	 <b>B 30</b>	 <b>B 31</b>	 <b>B 32</b>
	 <b>B 13</b>	 <b>B 14</b>	 <b>B 15</b>	 <b>B 16</b>	 <b>B 33</b>	 <b>B 34</b>	 <b>B 35</b>	 <b>B 36</b>
	 <b>B 17</b>	 <b>B 18</b>	 <b>B 19</b>	 <b>B 20</b>	 <b>B 37</b>	 <b>B 38</b>	 <b>B 39</b>	 <b>B 40</b>

**4 familles de couleurs déclinées en colonnes,**  
en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.

**4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :**  
Les fenêtres, les volets, les portes et portails et les ferronneries (balcons, grilles).

Les ferronneries seront peintes **de préférence** avec les teintes les plus sombres B 34, B 36, B 37, B 38, B 39 et B 40.

## LES MAISONS BOURGEOISES



*Clairefontaine*



*Saint-Forget-lès-Sablons*



*Le Mesnil-Saint-Denis*



*Milon-la-Chapelle*

**Les maisons bourgeoises**, souvent situées à la périphérie des bourgs du fait des surfaces de terrain disponibles à l'époque de leur construction, sont de belles habitations construites au XIXe et au début du XXe siècles qui témoignent d'une réelle prospérité.

Implantées sur leurs terrains arborés et fleuris, ces maisons se composent généralement d'un corps principal sur un plan carré ou rectangulaire simple, avec un ou deux étages, sous une toiture à deux ou quatre pentes.

Par la qualité des matériaux utilisés, ces bâtiments sont plus colorés que les maisons de bourg: la modénature des façades est graphiquement très riche, grâce aux bandeaux, pilastres, corniches, encadrements de portes et fenêtres, traités majoritairement en valeur plus claire par rapport aux rocaillages ou aux enduits de plâtre ou de chaux.

**Les toitures**, bien visibles du fait du recul depuis la rue, cultivent avec soin les détails tels que les crêtes en terre cuite ou en zinc, les épis de faîtage ou les girouettes. Leurs pentes sont recouvertes de tuiles, d'ardoises ou de zinc, les souches et les lucarnes ouvragées se positionnent en s'intégrant à la composition des façades.



Exemples de maisons bourgeoises courantes

# LES MAISONS BOURGEOISES

palette  
**C**

## POUR LES FACADES

ocres rouges    ocres orangés    oxydes jaunes    neutres chauds

4 blancs colorés  
Encadrements des  
portes et fenêtres,  
corniches et rives



12 teintes  
Façades



4 teintes saturées  
Soubassements



4 familles de couleurs déclinées en colonnes,  
en camaïeu, du blanc coloré au plus saturé.

## POUR LES MENUISERIES

gris colorés    verts végétaux    bleus turquoise    ocres rouges



4 familles de couleurs déclinées en colonnes pour :  
les fenêtres, les volets, les portes et portails et  
les ferronneries (balcons, grilles).

Les ferronneries seront peintes *de préférence* avec les  
teintes les plus sombres C 34, C 35, C 36, C 37, C 38, C 39  
et C 40.

## LES BÂTIMENTS AGRICOLES



*Bullion-Ronqueux*



*Vielle Eglise-en-Yvelines*



*Saint-Lambert-des-Bois*

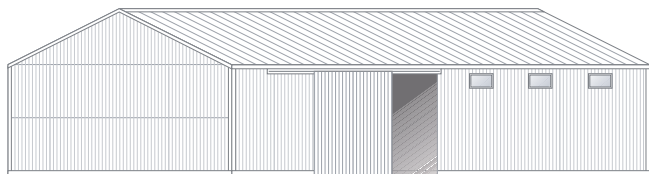


*Choisel*

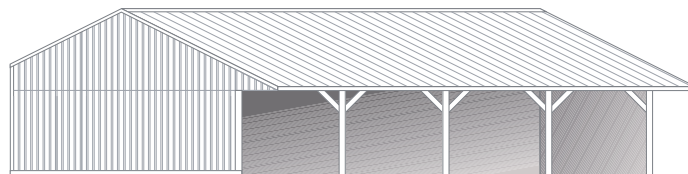
**Les fermes des plateaux**, construites autour de vastes cours, témoignent de la richesse de leurs exploitations.

Autour des bâtiments à l'architecture traditionnelle sont venus se greffer de grands hangars dont les façades sont soit en bardage d'acier laqué aux coloris plus ou moins bien intégrés, soit en bois naturel ou lasuré qui se fondent dans le paysage.

En règle générale, il conviendra d'éviter les coloris trop clairs et trop lumineux qui tranchent violemment dans le paysage rural, au profit de valeurs plus sombres qui se mêleront aux valeurs moyennes et profondes des paysages, telles que les couleurs d'écorces, les verts végétaux et diverses nuances de terres.



Exemple de grange fermée



Exemple de grange ouverte

## LES BÂTIMENTS AGRICOLES

palette

D

### POUR LES BARDAGES ACIER

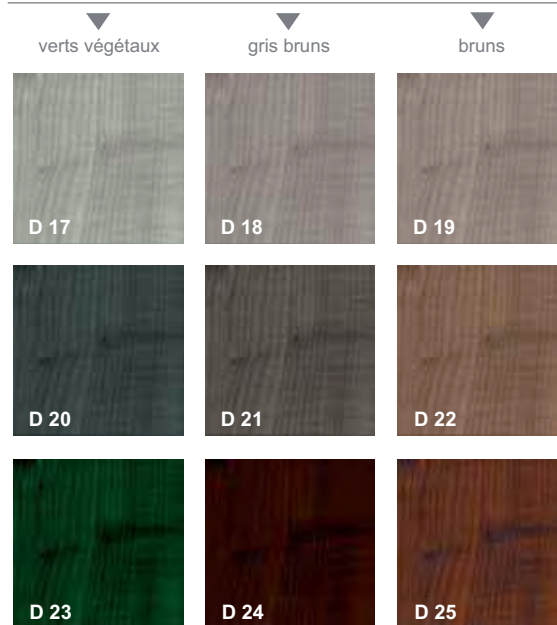


**4 familles de couleurs déclinées en colonnes,**  
à partir du nuancier RAL et des références sur catalogue  
des fabricants de bardages acier ou aluminium laqués :  
16 teintes de valeurs moyennes et foncées, proches des  
nuances de terres, des verts végétaux et des écorces des  
arbres.

#### **NOTA CONCERNANT LES TOITURES DES BÂTIMENTS AGRICOLES OU TECHNIQUES :**

Pour les toitures qui ne sont ni en tuile, ni en ardoise, on peut utiliser les 6 références de plaques nervurées en acier  
prélaqué suivantes : D 04, D 11, D 12, D 13, D 14 et D 16.

### POUR LES BARDAGES BOIS



**9 lasures déclinées en colonnes,**  
référencées à partir des nuanciers de lasures sur bois :  
de valeurs moyennes et foncées, proches des bois vieillis,  
des verts végétaux et des écorces des arbres.  
On pourra aussi utiliser un bois non teinté conservant sa  
coloration naturelle.



## LES DEVANTURES COMMERCIALES



Chevreuse



Chevreuse



Chevreuse



Gif-sur-Yvette



Chevreuse

**Les devantures de magasins** jouent un rôle essentiel dans la scénographie urbaine et la personnalisation des centres-villes.

Dans la mesure du possible, le respect des menuiseries traditionnelles en bois est un atout important pour la qualité visuelle du patrimoine urbain. Il est possible également de trouver des devantures plus contemporaines.

Lors de la pose de rideaux métalliques, le coffre d'enroulement devra être intégré à l'intérieur du bâtiment. Ces rideaux devront être ajourés (grilles).

Afin de faciliter le choix des commerçants pour créer leur identité commerciale, le nuancier-conseil présente une sélection de références de couleurs adaptées à leurs attentes, tout en respectant le patrimoine coloriel du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

### Les éléments décoratifs et typographiques des commerces

Les menuiseries des devantures peuvent adopter le décor d'autrefois, avec de discrètes moulures pour souligner les panneaux : ces moulures peuvent être soit noyées dans la couleur générale, soit mises en relief par un contour de valeur plus claire.

Il est important de ne pas trop contraster ce rechargement (en blanc par exemple) mais de se limiter à un contraste de valeur aussi discret que possible : nous recommandons par exemple, d'utiliser la même couleur éclaircie à environ 55%.



Exemple de devanture courante

100%

55%

## LES DEVANTURES COMMERCIALES

palette  
**E**

### POUR LES DEVANTURES

▼	▼	▼	▼	▼
neutres et gris	Pierre et rouges	verts végétaux	verts bleutés	bleus turquois
E 01	E 05	E 09	E 13	E 17
E 02	E 06	E 10	E 14	E 18
E 03	E 07	E 11	E 15	E 19
E 04	E 08	E 12	E 16	E 20

**5 familles de couleurs déclinées en colonnes, pour valoriser et embellir les commerces,** en harmonie avec les couleurs ponctuelles des menuiseries, pour une meilleure intégration visuelle sur les façades des bourgs.

## LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS



*Chevreuse*



*Saint-Rémy-lès-Chevreuse*



*Chevreuse*



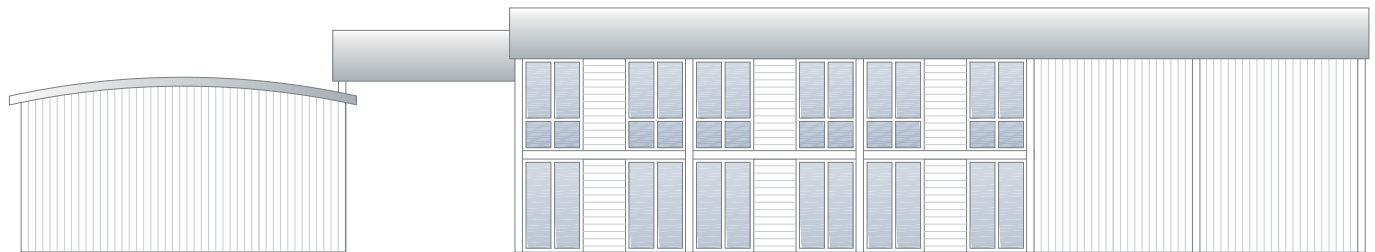
*Lévis-Saint-Nom*

Souvent situées hors des agglomérations, dans des espaces dégagés ou arborés, les grandes masses de **ces bâtiments d'activités** doivent faire l'objet d'un traitement couleur et matière particulièrement soigné, afin de respecter le site et surtout, en vue de se fondre dans le paysage.

En effet, les coloris trop clairs reflètent la lumière, font paraître les bâtiments plus grands et ont un impact visuel trop "agressif" dans les paysages du Parc.

En règle générale, il conviendra d'éviter les nuances trop claires au profit de valeurs intermédiaires qui se mêleront aux valeurs moyennes et profondes des paysages.

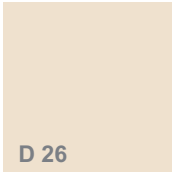



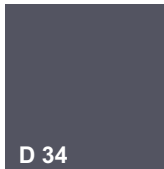
A ce titre, une palette de coloris s'inspirant des couleurs d'écorce, des verts végétaux et des diverses nuances de terre brune et ocre rouge est fortement recommandée.



Bâtiment administratif ou services techniques

## LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

### POUR LES MENUISERIES

neutres et ocre rouge	verts végétaux	gris colorés
 D 26	 D 29	 D 32
 D 27	 D 30	 D 33
 D 28	 D 31	 D 34

**9 teintes RAL déclinées en colonnes**, choisies pour s'harmoniser avec les palettes générales des bardages aluminium ou acier laqués, ainsi qu'avec les nuances de bois lasurés.

# Méthode de sélection des couleurs



## 1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des ocres rouges

- Façade A 09
- Encadrements, rives, corniches A 01
- Soubassement A 17

## 2. Menuiseries

Choix de 3 teintes dans la colonne des bleus turquoise.

- Fenêtres A 23
- Volets A 31
- Porte A 39

## Comment créer un contraste chaud-froid ?

Couleurs des façades choisies dans l'une des colonnes suivantes :

- ▶ Les ocres rouges
- ▶ Les ocres orangés
- ▶ Les ocres jaunes.

Couleurs des menuiseries choisies dans l'une des colonnes suivantes :

- ▶ Les verts végétaux
- ▶ Les bleus turquoise.

# Méthode de sélection des couleurs



## 1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des ocres orangés

- Façade A 10
- Encadrements, rives, corniches A 02
- Soubassement A 18

## 2. Menuiseries

Choix de 2 teintes dans la colonne des ocres rouges et d'un blanc dans la ligne des gris colorés.

- Fenêtres A 21
- Volets A 24
- Porte A 36

## Comment créer un camaïeu chaud ?

Couleurs des façades choisies dans l'une des colonnes suivantes :

- ▶ Les ocres rouges
- ▶ Les ocres orangés
- ▶ Les ocres jaunes.

Couleurs des menuiseries choisies dans les colonnes suivantes :

- ▶ Les blancs et les gris colorés chauds
- ▶ Les ocres rouges.

# Méthode de sélection des couleurs



## 1. Façade

Choix de 3 teintes en camaïeu (ou dégradé) dans la colonne des neutres chauds :

- Façade A 08
- Encadrements, rives, corniches A 04
- Soubassement A 20

## 2. Menuiseries

Choix de 2 teintes parmi les gris.

- Fenêtres A 23
- Volets A 23
- Porte A 29

## Comment créer une harmonie de gris ?

Couleurs des façades choisies dans la colonne suivante :

- Les neutres chauds.

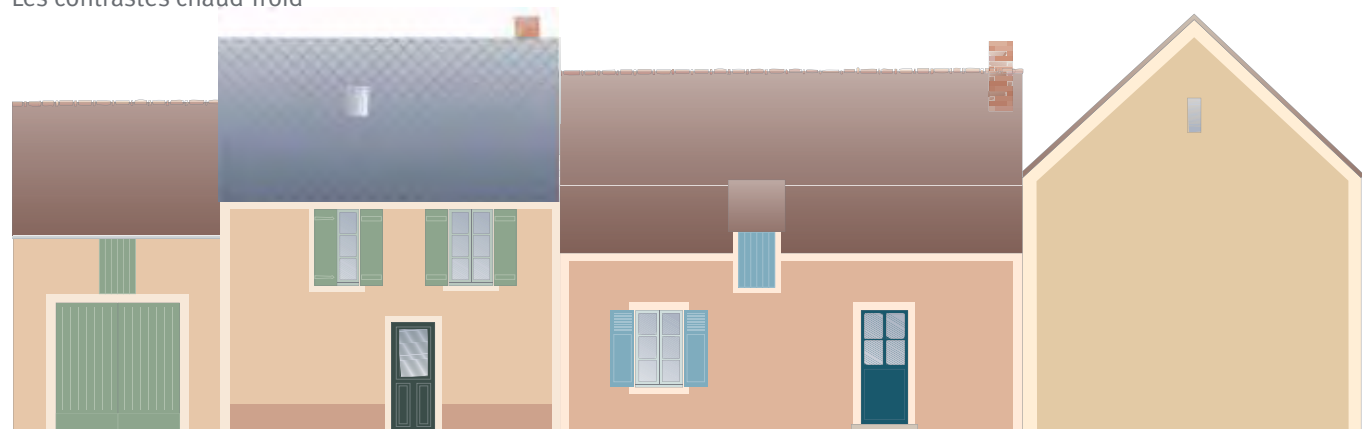
Couleurs des menuiseries choisies parmi :

- Les gris neutres
- Les gris colorés (chauds ou froids).

# Application du nuancier-conseil

## EXEMPLES DE COLORATION SUR DES MAISONS RURALES

Les contrastes chaud-froid



Couleur de façade - **A 10**  
 Couleur de soubassement - **A 18**  
 Couleur rives et encadrements - **A 4**  
 Couleur de fenêtres - **A 22**  
 Couleur de volets - **A 30**  
 Couleur de portes - **A 38**

Couleur de façade - **A 9**  
 Couleur rives et encadrements - **A 1**  
 Couleur de fenêtres - **A 23**  
 Couleur de volets - **A 31**  
 Couleur de portes - **A 39**

Couleur de façade - **A 11**  
 Couleur des rives - **A 3**



Couleur de façade - **A 14**  
 Couleur de soubassement - **A 18**  
 Couleur des rives et des encadrements - **A 2**  
 Couleur de fenêtres - **A 25**  
 Couleur de volets - **A 25**  
 Couleur de portes - **A 33**

Couleur de façade - **A 15**  
 Couleur des rives et des encadrements - **A 3**  
 Couleur de fenêtres - **A 23**  
 Couleur de volets - **A 27**  
 Couleur de portes - **A 27**

Couleur de façade - **A 13**  
 Couleur des rives - **A 1**



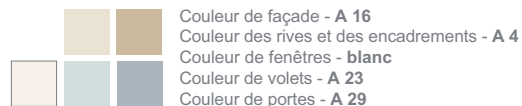
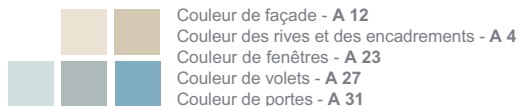
# Application du nuancier-conseil

## EXEMPLES DE COLORATION SUR DES MAISONS RURALES

### Les camaïeux chauds

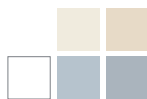
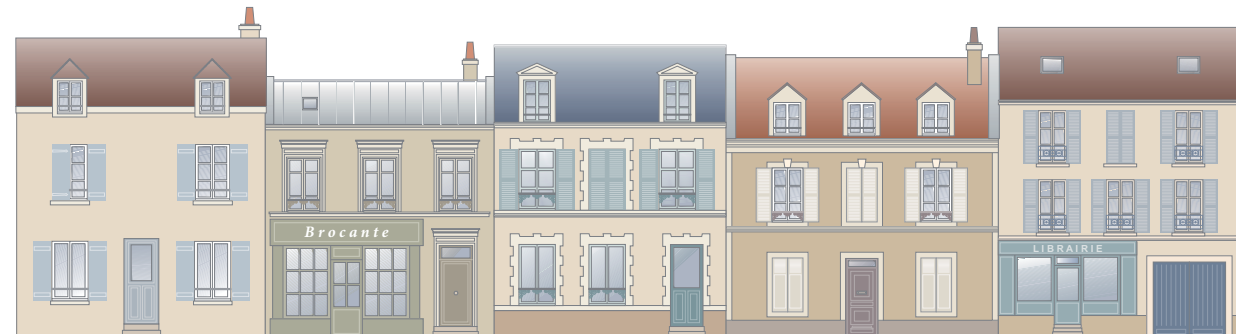


### Les harmonies de gris



# Application du nuancier-conseil

## EXEMPLES DE COLORATION SUR UNE SÉQUENCE URBAINE



Couleur de façade - **B 8**  
 Couleur de corniche - **B 1**  
 Couleur de fenêtres - **blanc**  
 Couleur de volets - **B 29**  
 Couleur de portes - **B 33**  
 Couleur de ferronneries - **B 33**



Couleur de façade - **B 12**  
 Couleur des encadrements - **B 4**  
 Couleur de fenêtres - **B 25**  
 Couleur de portes - **B 30**  
 Couleur de ferronneries - **B 30**  
 Couleur de devanture - **E 10**



Couleur de façade - **B 8**  
 Couleur des encadrements - **B 1**  
 Couleur de soubassement - **B 18**  
 Couleur de fenêtres - **B 23**  
 Couleur de volets - **B 27**  
 Couleur de portes - **B 31**  
 Couleur de ferronneries - **B 31**



Couleur de façade - **B 16**  
 Couleur des encadrements - **B 4**  
 Couleur de soubassement - **B 20**  
 Couleur de fenêtres - **blanc**  
 Couleur de volets - **B 25**  
 Couleur de portes - **B 24**  
 Couleur de ferronneries - **B 24**



Couleur de façade - **B 8**  
 Couleur des encadrements - **B 2**  
 Couleur de soubassement - **B 16**  
 Couleur de fenêtres - **B 21**  
 Couleur de volets - **B 33**  
 Couleur de portes - **B 37**  
 Couleur de ferronneries - **B 37**  
 Couleur de devanture - **E 17**



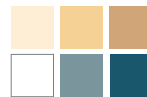
Couleur de façade - **B 7**  
 Couleur de corniche - **B 1**  
 Couleur de fenêtres - **B 23**  
 Couleur de volets - **B 35**  
 Couleur de portes - **B 39**  
 Couleur de ferronneries - **B 39**



Couleur de façade - **B 10**  
 Couleur d'encadrements - **B 2**  
 Couleur de fenêtres - **B 24**  
 Couleur de portes - **B 40**  
 Couleur de ferronneries - **B 40**  
 Couleur de devanture - **E 6**



Couleur de façade - **B 9**  
 Couleur d'encadrements - **B 1**  
 Couleur de soubassement - **B 17**  
 Couleur de fenêtres - **B 25**  
 Couleur de volets - **B 30**  
 Couleur de portes - **B 34**  
 Couleur de ferronneries - **B 34**



Couleur de façade - **B 11**  
 Couleur d'encadrements - **B 3**  
 Couleur de soubassement - **B 19**  
 Couleur de fenêtres - **blanc**  
 Couleur de volets - **B 31**  
 Couleur de portes - **B 39**  
 Couleur de ferronneries - **B 39**



Couleur de façade - **B 6**  
 Couleur d'encadrements - **B 2**  
 Couleur de soubassement - **B 18**  
 Couleur de fenêtres - **B 21**  
 Couleur de volets - **B 32**  
 Couleur de portes - **B 36**  
 Couleur de ferronneries - **B 36**  
 Couleur de devanture - **E 11**

# Application du nuancier-conseil

## EXEMPLES DE COLORATION SUR DES MAISONS BOURGEOISES



Couleur de façade - **C 4**  
 Panneaux, corniches et chaînes d'angles - **C 4 à 40%**  
 Couleur de soubassement - **C 12**  
 Couleur de fenêtres - **blanc**  
 Couleur de volets - **C 29**  
 Couleur de portes - **C 33**  
 Couleur de ferronneries - **C 37**



Couleur de façade - **C 1**  
 Panneaux en rocailleage  
 Chaînes d'angles et corniches - **C 4**  
 Couleur de soubassement - **C 5**  
 Couleur de fenêtres - **C 26**  
 Couleur de portes et de ferronneries - **C 38**



Couleur de façade - **C 7**  
 Couleur des panneaux - **C 11**  
 Chaînes d'angles et corniches - **C 4**  
 Couleur de soubassement - **C 15**  
 Couleur de fenêtres - **C 25**  
 Couleur de volets - **C 22**  
 Couleur de portes et des ferronneries - **C 30**

## EXEMPLES DE COLORATION SUR DES PAVILLONS EN SITE URBAIN



Couleur de façade - **B 7**  
 Couleur de corniche - **B 1**  
 Couleur de fenêtres - **B 25**  
 Couleur de volets - **B 22**  
 Couleur de portes - **B 34**  
 Couleur de ferronneries - **B 34**



Couleur de façade - **B 6**  
 Couleur de corniche - **B 1**  
 Couleur de fenêtres - **B 25**  
 Couleur de volets - **B 24**  
 Couleur de portes - **B 40**  
 Couleur de ferronneries - **B 40**



Couleur de façade - **B 9**  
 Couleur de corniche - **B 1**  
 Couleur de fenêtres - **B 21**  
 Couleur de volets - **B 25**  
 Couleur de portes - **B 33**  
 Couleur de ferronneries - **B 37**

# Recommandations générales

► N'hésitez pas à vous référer aux « *cahiers de recommandations architecturales* » et au « *guide éco-habitat* » édités par le Parc ◀

## Mener son projet

- . Renseignez-vous auprès de votre mairie pour les autorisations administratives.
- . **Une déclaration préalable est nécessaire pour toute modification de l'aspect extérieur d'une construction.**
- . **Une autorisation d'occupation du domaine public peut être nécessaire pour placer les échafaudages.**

*Il est important de prendre son temps et de s'entourer de conseils :*

- . Vous pouvez demander un conseil ponctuel à un architecte du C.A.U.E 78 ou du Parc naturel.
- . Entourez-vous de professionnels compétents (architectes, entreprises).
- . Pensez à tous les éléments du projet jusque dans les détails : souche de cheminée, descente d'eau pluviale, grille de ventilation, etc. Pensez à bien intégrer les éléments techniques : boîte aux lettres, compteur, câbles d'alimentation.

*Il est nécessaire de contacter les fournisseurs d'énergie au moins un mois avant le début des travaux.*

- . Les antennes paraboliques seront choisies dans une teinte approchant le support en évitant le blanc.
- . Les choix de couleurs sur les palettes proposées par le Parc doivent se faire sur le site, en lumière naturelle et à différents moments de la journée.
- . *Il est indispensable, pour les enduits et les peintures, de faire des essais sur le chantier en petite surface pour valider la commande de l'ensemble des produits ; en effet, la couleur n'a pas le même rendu sur un petit échantillon ou une plus grande surface. La matière du support et la texture ont aussi un impact sur le résultat.*

*Il est important de resituer son projet dans le contexte plus général du site, par exemple de la rue.*

*Lorsqu'on intervient sur le bâti ancien, il faut bien regarder et comprendre la construction : son ordonnancement, ses matériaux, son décor.*

*Des restaurations peuvent être partielles, ce qui permet de conserver les parties en bon état avec leur patine. Certaines restaurations demandent beaucoup de soin comme les modénatures et les rocaillages qu'il faut impérativement conserver.*

*Les constructions neuves peuvent s'inspirer d'une des palettes proposées par le Parc : celle-ci sera choisie en fonction du contexte d'implantation du bâtiment, exemple ; une maison neuve en bordure d'un village.*

# Adresses utiles

Des services de conseils gratuits :

## PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Maison du Parc  
Château de la Madeleine  
Chemin Jean Racine  
78472 CHEVREUSE Cedex  
Tel : 01 30 52 09 09  
Fax : 01 30 52 12 43  
www.parc-naturel-chevreuse.fr  
Atelier d'architecture, d'urbanisme  
et de paysage

## CAUE 78 CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES

56, avenue de Saint-Cloud  
78000 VERSAILLES  
Tel : 01 39 07 78 66  
Fax : 01 39 50 61 60  
www.archi.fr/CAUE78

## SDAP 78 SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DES YVELINES

Architecte des Bâtiments de France  
7, rue des Réservoirs  
78000 VERSAILLES  
Tel : 01 39 50 49 03  
Fax : 01 30 21 76 18

Permis de construire ou  
déclaration préalable :  
Renseignements dans votre  
mairie ou à la

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

35, rue de Noailles  
BP 1115 - 78011 Versailles Cedex  
Tel : 0 810 63 78 09 ou 01 30 84 30 00  
Serveur vocal : 01 30 84 30 01  
Fax : 01 39 50 27 14  
Mail : ddea-yvelines@equipement.gouv.fr  
Site : www.yvelines.equipement.gouv.fr

## SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT DE VERSAILLES SAINT-GERMAIN Direction départementale de l'Equipement des Yvelines / STAVSG

36 bis, rue du Pontel  
BP 5233  
78175 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX  
Tel : 01 39 10 36 30  
Fax : 01 39 10 36 40  
Mail : STA-St-Germain.DDEA-Yvelines  
@equipement.gouv.fr

## SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT DE ST-QUENTIN-RAMBOUILLET Direction départementale de l'Equipement des Yvelines / STASQY

2, rue Stephenson  
78181 ST-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX  
Tel : 01 39 30 64 00  
Fax : 01 30 43 50 68  
Mail : STA-St-Quentin.DDEA-Yvelines  
@equipement-agriculture.gouv.fr

## SERVICE TERRITORIAL D'AMENAGEMENT DE MANTES Direction départementale de l'Equipement des Yvelines / STAM

Rue des Pierrettes  
78200 MAGNANVILLE  
Tel : 01 30 63 22 52  
Mail : STA-Mantes.DDEA-Yvelines  
@equipement-agriculture.gouv.fr

## EDITION

Parc naturel régional de la Haute  
Vallée de Chevreuse

## CONCEPTION, ILLUSTRATION ET RÉALISATION

Atelier 3D couleur, d'après l'étude  
réalisée par l'Atelier 3D couleur  
61, rue de Lancry 75010 Paris  
Tel : 01 42 02 34 86  
contact@atelier3dcouleur.com

## IMPRESSION

Imprimerie Champagnac  
Imprimé sur papier sans chlore  
Tiré à 1000 exemplaires en 2010



Guide couleurs  
et matériaux



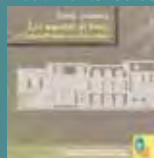
Guide devantures  
commerciales



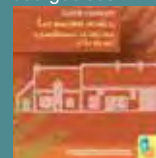
Guide grands  
bâtiments isolés



Guide maisons  
bourgeoises



Guide maisons  
de bourg



Guide maisons  
rurales et fermes



Parc  
naturel  
régional  
de la Haute Vallée  
de Chevreuse



# Les espaces remarquables identifiés et protégés

au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti
- Patrimoine naturel
- Espaces naturels sensibles (ENS)

- Fontaine Réale
- Table de pierre, croix et carrefour du Grand Veneur
- Étang du monastère
- Étang de Saint-Rémy-des-Landes
- Étang de La Voisine
- Étang du Moulin
- Étang du Pavillon
- Étang du Mesnil
- Carrefour des Deux Millièmes
- Abbaye Notre-Dame de Clairefontaine
- Abbaye et Château de Saint-Rémy-des-Landes
- Moulin de Vilgris
- Place de La Croix
- Prairie de La Marlotterie
- Cimetière
- Cœur de bourg (place de la Mairie)
- Église Saint-Nicolas
- Sablière route de Paincourt
- Mairie de Clairefontaine
- Demeure des Bruyères
- Étang de Maubuisson
- Château de Montjoye
- Château du Mesnil
- Château de La Voisine
- Lavoir de Vilgris
- Ferme de La Poussarderie
- Monument aux Morts
- Maison rurale avec cave semi-enterrée (ferme des prés)
- Maison de maître dite Château de la Coudraie
- Jardin du Four à chaux
- Mare aux sangliers
- Villa des Nouettes
- Maison de la Garenne
- La Maison Rouge
- Villa des Chataigniers
- Villa des Halliers
- Plusieurs villas de villégiature
- Prairie de l'Essart
- Prairie de La Poussarderie (--- ENS)
- Perspective sur la Rabette
- Forêt départementale de Pinceloup (--- ENS)
- Forêt départementale de Saint-Benoît (--- ENS)
- Sablière et Châtaigneraie
- Lavoir du Pavillon

